





METTRE EN PLACE LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU RAPPORT DE DURABILITÉ DE LA DIRECTIVE CSRD

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA688	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	950,00 €

LIEUX ET DATES:

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

• Comprendre la logique de mis en œuvre de ce rapport (acteurs, contenu du livrable, calendrier ..)

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques:

Approche très opérationnelle du sujet.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance expérimenté, formateur expert de Eliza by Ifpass

PROGRAMME

- A. Obligations de la CSRD
- 1. Obligations
- 2. Rapport de durabilité
- B. Processus d'élaboration du rapport
- 1. Acteurs
- 2. Contenu
- 3. Calendrier
- 4. Oragnisation et mise en oeuvre
- C. Bonnes pratiques et cas pratique

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.				
Personnalisation parcours : Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.				
PUBLIC				
Administrateurs Cadres dans l'assurance				
Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap: L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici				
PRÉ-REQUIS				
Pas de pré-requis				
Modalité d'accès :				
 Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation. 				

• Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez

noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

• Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 € Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 01/12/2025 à 17:17